



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 juillet 2016, à 9 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement.

ABSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Me Viviana Iturriaga Espinoza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Période de questions du public et des membres du conseil

La période de questions du public débute à 9 h 10, mais aucune question n'est posée.

10.01 - 10.02

CA16 12157

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 18 juillet 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 juillet 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12158

Adjuger le contrat 16-15308 à la compagnie Longus Équipement inc. pour la fourniture d'une rétrocaveuse à traction sur quatre (4) roues, avec équipements et accessoires, au montant de 168 041,71 \$

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 168 041,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une rétrocaveuse à traction sur quatre (4) roues avec équipements et accessoires;

D'adjuger à la compagnie Longus Équipement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 10 juin 2016, soit au montant de 168 041,71 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15308;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1160790008

CA16 12159

Adjuger le contrat 16-15309 à la compagnie Les Entreprises Ké Pasc - 7762763 Canada inc., pour le service d'essouchement, au montant de 103 925,90 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 103 925,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux du contrat 16-15309, relatif à l'essouchement d'arbres pour une période de deux ans avec option de renouvellement d'un an;

D'adjuger à la compagnie Les Entreprises Ké Pasc - 7762763 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 29 juin 2016, au montant total de 103 925,90 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15309;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1161154013

CA16 12160

Adjuger le contrat 2016-0614, relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures du parc Chénier (soumission sur invitation - 3 soumissionnaires), à la compagnie Version paysage architectes paysagistes au montant de 57 828,96 \$

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 57 828,96 \$, taxes incluses, relative à la fourniture de services professionnels afin de procéder à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures du parc Chénier;

D'adjuger à la firme Version paysage architectes paysagistes, le contrat à cette fin, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, au prix de sa soumission datée du 28 juin 2016, soit au montant total de 57 828,96 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation pour le contrat numéro 2016-0614;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1162072012

CA16 12161

Adjuger le contrat 2016-07, pour la réalisation des travaux de réfection partielle de la toiture du 7500 avenue Goncourt, à la compagnie Couverture Montréal-Nord Ltée au montant de 387 476,22 \$

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 387 476,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation du contrat 2016-07 relatif aux travaux de réfection partielle de la toiture du 7500 avenue Goncourt;

D'adjuger à la compagnie Couverture Montréal-Nord Ltée, soumissionnaire unique et conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 22 juin 2016, au montant total de 387 476,22 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2016-07;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1161154017

CA16 12162

Autoriser une dépense additionnelle d'un montant maximal de 11 497,50 \$, relatif au contrat 15-1418, pour le nettoyage, l'alésage et l'inspection par caméra des égouts, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 795,96\$ \$ à 62 293,46 \$

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle d'un montant total de 11 497,50 \$, taxes incluses, au contrat 15-14128 relatif à des services de nettoyage, alésage et inspection par caméra des égouts, incluant le transport et la disposition des résidus ainsi récupérés dans diverses rues, adjugé à la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) par la résolution CA16 12046 du 1^{er} mars 2016, majorant ainsi le montant total du contrat de 50 795,96 \$ à 62 293,46 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.01 1161154018

CA16 12163

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la reconstruction d'un bâtiment résidentiel sur les fondations existantes, aux 9171 et 9173 de l'avenue de Bretagne

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de reconstruction sur les fondations existantes, du bâtiment résidentiel situé aux 9171 et 9173 de l'avenue de Bretagne, sur le lot 1 006 031 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Yves Bilodeau Dessinateur Inc., datés du 16 juin 2016, ainsi qu'au certificat de localisation préparé par M. Stéphan Roy, arpenteur-géomètre, en date du 16 juin 2016, sous le numéro 65 661 de ses minutes;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1165947007

CA16 12164

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel sis au 8431 de l'avenue du Curé-Clermont

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel sis au 8431 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 112 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Madame Mélanie Pothier, technologue, datés du 2 mai 2016;

La présente approbation ne s'applique pas aux travaux identifiés « phase 2 » sur les plans précités;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1165947008

CA16 12165

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification du revêtement extérieur sur les façades principales, ainsi que la modification du stationnement, pour le bâtiment industriel sis au 9393 du boulevard Louis-H.-La Fontaine

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification du revêtement extérieur des façades principales ainsi que la modification du stationnement, pour le bâtiment industriel sis au 9393 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 004 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Atelier d'Architecture Saroli Palumbo inc., portant le numéro de dossier 2016-13;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1165947009

CA16 12166

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement du bâtiment résidentiel sis au 5841 de l'avenue du Bois-de-Coulonge

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement consistant en l'ajout partiel d'un 2^e étage, pour le bâtiment résidentiel sis au 5841 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, sur le lot numéro 1 114 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par M. Réal Thivierge, architecte, datés du 26 mai 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1165947010

CA16 12167

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment institutionnel sis au 11301 de l'avenue Louis-Joseph-Forget

ATTENDU QUE le projet de construction d'un bâtiment institutionnel approuvé par la résolution CA14 12101 et modifiée par la résolution CA15 12215 n'a jamais été réalisé et que le permis est échu;

ATTENDU QUE la nouvelle demande de permis déposée comporte des modifications à l'implantation;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment institutionnel sis au 11301 de l'avenue Louis-Joseph-Forget, sur le lot numéro 2 692 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans et perspectives réalisés par Madame Maryse Leduc, architecte, révisés en date du 2 juin 2016, ainsi qu'au plan d'aménagement réalisé par la firme Hodgins et associés, révisés en date du 29 juin 2016;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1165947011

CA16 12168

Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 18 juillet 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 09 h 20.

ADOPTÉE

70.01

Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement

Viviana ITURRIAGA ESPINOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.